

Communiqué de Presse

Tours, le 1er octobre 2019

Signature de la première convention de partenariat entre la CCI Touraine et la Chambre Syndicale des Buralistes d'Indre et Loire pour accompagner les buralistes dans leur diversification.

Un prix du tabac à la hausse, des ventes à la baisse, avec des fermetures de bureaux de tabacs à la clé, les buralistes se sont engagés dans une réflexion sur la transformation de leur modèle économique.

C'est tout l'enjeu du plan de transformation conclu en février 2018 entre le ministère de l'Action et des Comptes publics et la Confédération nationale des buralistes visant à accompagner la transition du métier réglementé de vendeur de tabac et de jeux de hasard à celui de commerçant de proximité aux services diversifiés.

Pour ancrer au niveau local, l'engagement national pris le 12 février 2019 entre la Confédération Nationale et CCI France, M. Philippe ROUSSY, Président de la CCI Touraine et M. Matthieu MEUNIER, Président de la Chambre Syndicale des buralistes d'Indre et Loire ont signé lundi 30 septembre une convention de partenariat en présence de Serge BABARY sénateur d'Indre et Loire et Sophie AUCONIE députée d'Indre et Loire de la 3^e circonscription.

L'objectif de ce partenariat est de permettre aux buralistes de réaliser, avec l'appui des experts des Chambres de Commerce et d'Industrie, un audit global de leur activité.

A l'issue de l'audit, étape obligatoire et préalable à la mise en œuvre des actions de transformation de l'activité, le buraliste fait examiner et valider le devis qui a sa préférence pour obtenir l'aide de 30% du montant des investissements liés à la transformation dans la limite de 33 000 euros.

Les buralistes du département ont jusqu'au 31 décembre 2021 pour bénéficier de ce dispositif inédit et unique.